



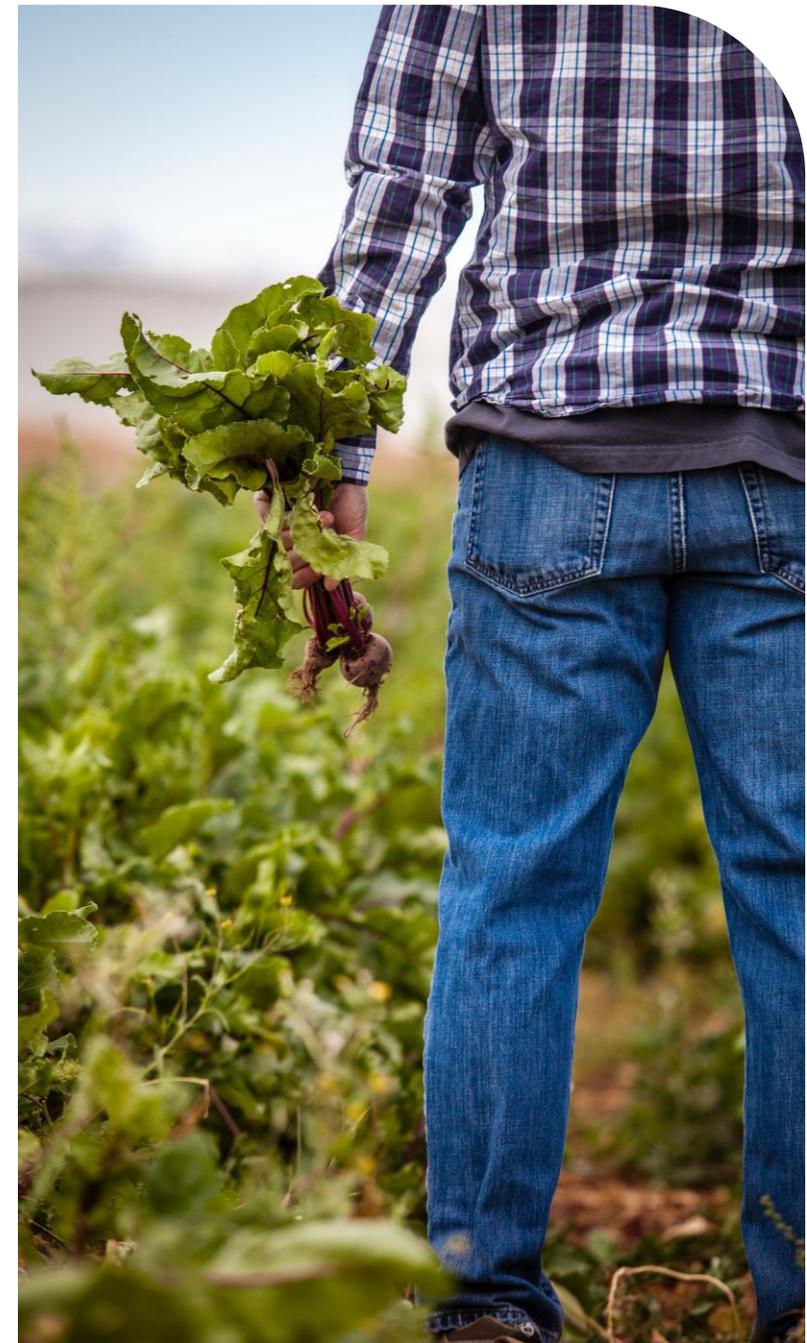
**Belgian
Feed
Association**

Protocole de biosécurité

Grippe aviaire et peste porcine africaine

Table des matières

1. Plan par étapes
2. Schéma de décision pour **la grippe aviaire**
3. Schéma de décision pour **la peste porcine africaine**
4. Phase 1 : Standard
5. Phase 2 : Menace
6. Phase 3 : Crise - vert
Phase 3 : Crise - orange
Phase 3 : Crise - rouge
7. Mesures d'hygiène pour les phases 2 et 3
8. Lexique



Biosécurité : plan par étapes

Comment s'y prendre ? Comment utiliser ce document ?

Chaque secteur détermine **la phase** du protocole qui est d'application

1

Déterminez **les activités** applicables à votre entreprise

2

Vérifiez si la **phase 1, 2 ou 3 (vert, orange, rouge)** s'applique à votre cas

3

Consultez **les annexes***

*Vous pouvez cliquer sur les liens dans la présentation.
Attention ! Vous pouvez uniquement cliquer lorsque vous affichez la présentation en plein écran.

4

Grippe aviaire

Phase 1

Standard

Phase 2

1. Oiseaux sauvages contaminés en Belgique
2. Volailles contaminées dans les pays voisins

Phase 3

Volailles contaminées en Belgique

Arrivage de **matières premières** et transport de **produits finis**

Biosécurité standard d'application

Site où sont fabriqués des aliments pour volailles

1 / Site où sont fabriqués des aliments pour volailles



2 / Site où ne sont pas fabriqués des aliments pour volailles

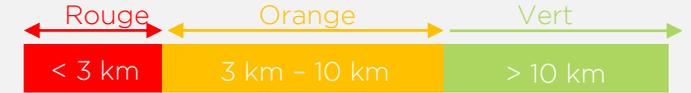


Livraison de **produits finis** chez l'éleveur

Biosécurité standard d'application

Lors de livraisons à un éleveur possédant des volailles

1 / Lors de livraisons à un éleveur possédant des volailles



2 / Lors de livraisons à un éleveur ne possédant pas de volailles



Peste porcine africaine

Phase 1

Standard

Phase 2

1. Sangliers sauvages contaminés en Belgique ou dans un pays voisin (phase 2 dans la zone de surveillance)
2. Porcs contaminés dans les pays voisins (phase 2 en Belgique)

Phase 3

Porcs contaminés en Belgique

Arrivage de **matières premières** et transport de **produits finis**

Biosécurité standard d'application

Site où sont fabriqués des aliments pour porcs

1 / Site où sont fabriqués des aliments pour porcs



2 / Site où ne sont pas fabriqués des aliments pour porcs



Livraison de **produits finis** chez l'éleveur

Biosécurité standard d'application

Lors de livraisons à un éleveur possédant des porcs

1 / Lors de livraisons à un éleveur possédant des porcs



2 / Lors de livraisons à un éleveur ne possédant pas de porcs





Phase 1

Standard : pas de menace

Phase 1 : standard

Pas de menace

Biosécurité de base :

- Le chauffeur n'entre pas dans le bâtiment
- Ne pas livrer de marchandises à des endroits où des animaux sont présents
- Respecter le principe chemin propre / chemin sale si l'éleveur en est équipé





Phase 2

Menace

Phase 2 : menace

Toutes les mesures de la phase 1 sont toujours d'application

Pas d'animaux dans l'entreprise du fabricant

Arrivage de **matières premières** :
désinfection¹ des pneus et des passages de roue en entrant sur le site

Transport de produits finis :
désinfection¹ des pneus et des passages de roue en entrant sur le site

Livraison de produits finis chez le commerçant :
désinfection¹ des pneus et des passages de roue en entrant sur le site

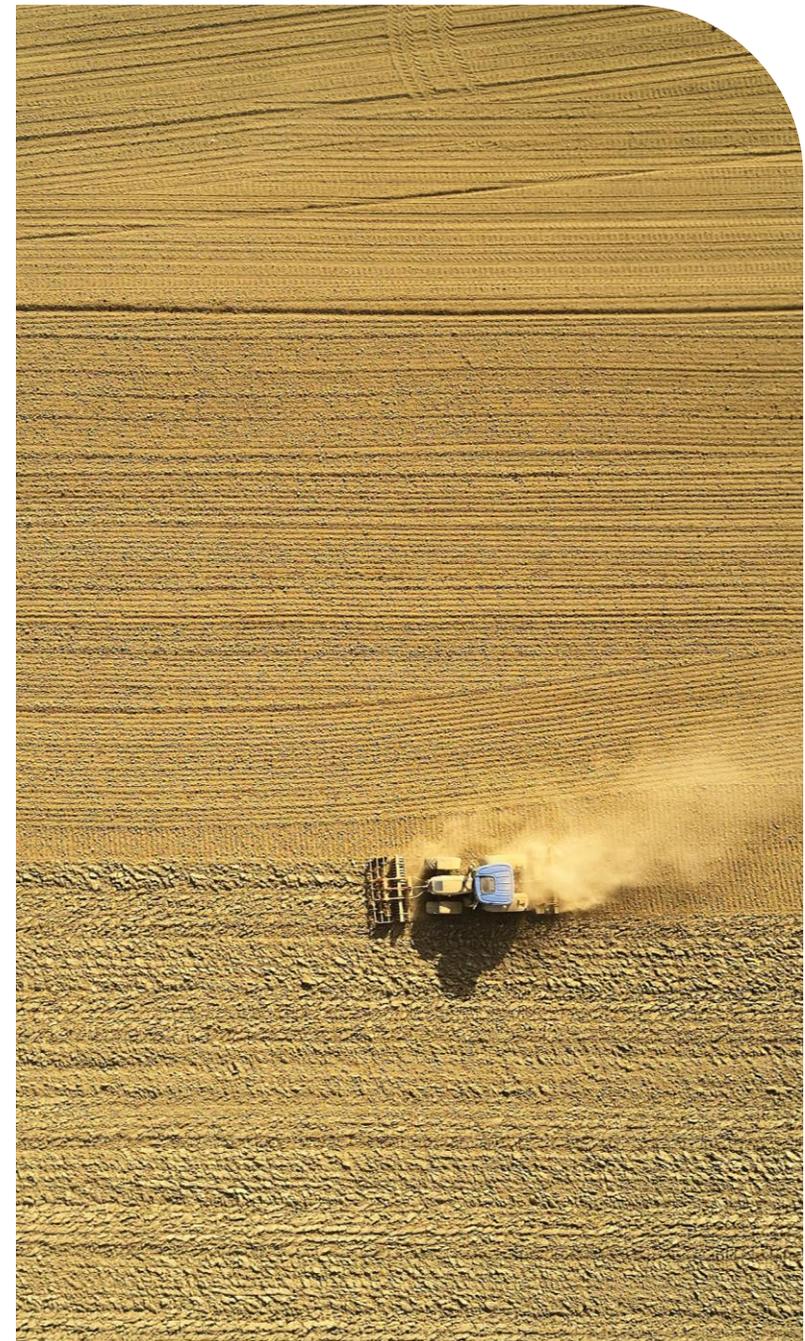


Phase 2 : menace

Toutes les mesures de la phase 1 sont toujours d'application

Livraison de produits finis chez l'éleveur :

- Désinfection¹ des pneus et des passages de roue en entrant sur le site et avant de le quitter
- Désinfection du tuyau d'alimentation après la livraison¹
- Dépoussiéreur¹ : propre au silo ou à usage unique
- Désinfection¹ du chariot et des équipements
- Protection individuelle (bottes à semelle lisse, surchaussures jetables, blouse et gants)

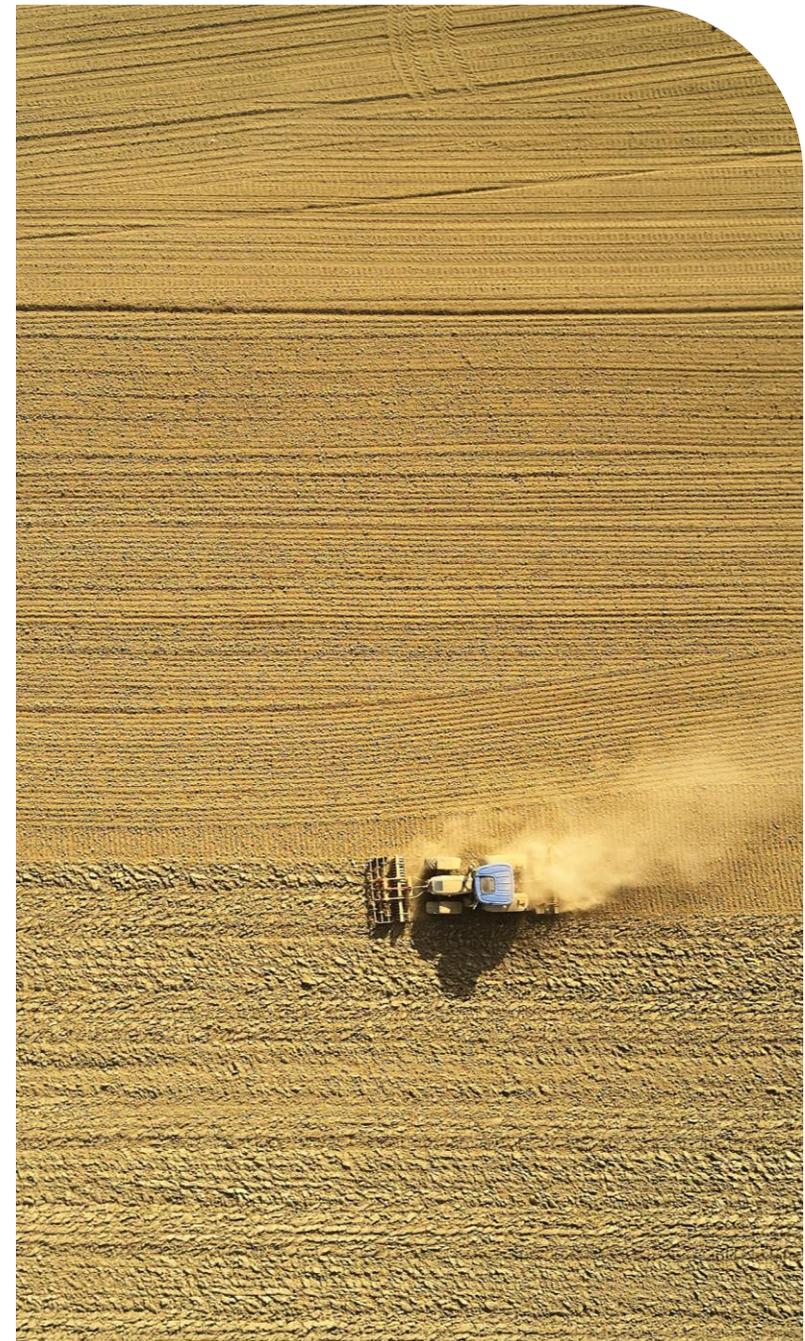


Phase 2 : menace

Toutes les mesures de la phase 1 sont toujours d'application

Livraison de produits finis chez l'éleveur :

- Pas d'aliments de retour
- Livraison individuelle si la livraison se fait dans la zone de surveillance, où se trouvent des sangliers sauvages contaminés





Phase 3

Crise : **vert**, **orange** ou **rouge**

Phase 3 : crise

Toutes les mesures de la phase 1 et de la phase 2 sont toujours d'application

Mesures supplémentaires phase 3 — vert :

Arrivage de matières premières :

Pas de véhicules provenant des exploitations agricoles situées dans la zone orange ou la zone rouge (uniquement en cas d'épidémie de peste porcine africaine !)



Phase 3 : crise

Toutes les mesures de la phase 1 et de la phase 2 sont toujours d'application

Mesures supplémentaires phase 3 — vert :

Livraison de produits finis chez l'éleveur :

- Après la dernière livraison, retour vers le lieu de chargement par le chemin le plus court
- Après chaque tournée de livraisons et au moins une fois toutes les 24 heures, nettoyage et désinfection¹ complets du moyen de transport, de la remorque et de la cabine
- Conservation du relevé des trajets + mise à disposition au niveau de l'entreprise



Phase 3 : crise

Toutes les mesures de la phase 1, de la phase 2 et de la phase 3 : vert sont toujours d'application

Mesures supplémentaires phase 3 — orange :

Arrivage de matières premières :

- Ne pas autoriser les véhicules des exploitations agricoles provenant de la zone orange

Transport de produits finis :

- En quittant la zone orange : nettoyage et désinfection extérieurs dans une station de lavage pour camions-citernes²



Phase 3 : crise

Toutes les mesures de la phase 1, de la phase 2 et de la phase 3 : vert sont toujours d'application

Mesures supplémentaires phase 3 — orange :

Livraison de produits finis chez l'éleveur :

- Nettoyage et désinfection complets dans une station de lavage pour camions-citernes après chaque livraison (y compris la cabine)²
- Livraison individuelle
- Les marchandises doivent obligatoirement être livrées sur la voie publique, en dehors du site



Phase 3 : crise

Toutes les mesures de la phase 1, de la phase 2 et de la phase 3 : orange sont toujours d'application

Mesures supplémentaires phase 3 — rouge :

Arrivage de matières premières :

- Ne pas autoriser les véhicules des exploitations agricoles provenant de la zone rouge

Transport de produits finis :

- En quittant la zone rouge : nettoyage et désinfection extérieurs dans une station de lavage pour camions-citernes²



Phase 3 : crise

Toutes les mesures de la phase 1, de la phase 2 et de la phase 3 : orange sont toujours d'application

Mesures supplémentaires phase 3 — rouge :

Livraison de produits finis chez l'éleveur :

- Les marchandises doivent obligatoirement être livrées sur la voie publique, en dehors du site + livraison de l'intérieur vers l'extérieur dans la zone





Mesures d'hygiène

Pour les phases 2 et 3

= annexe 1

Mesures d'hygiène pour les phases 2 et 3 = annexe 1

1

Équiper les véhicules de matériel de nettoyage et de désinfection :

pulvérisateur à dos, fût(s) en plastique pour le stockage du liquide de désinfection et brosse

2

Prévoir assez de **dépoussiéreurs** dans le véhicule

3

Les vêtements jetables et **dépoussiéreurs** doivent être jetés dans les containers prévus à cet effet **chez le client**

Mesures d'hygiène pour les phases 2 et 3 = annexe 1

Désinfection :

Préparer tous les jours une solution fraîche de désinfectant en respectant les concentrations et le mode d'emploi communiqués par le fabricant du produit

Emporter ce stock dans le camion, dans un fût en plastique

Désinfecter les véhicules avant d'entrer (pneus, passage de roue, marchepied)

Lorsque vous quittez l'exploitation, tous les éléments qui sont entrés en contact avec les sites de l'exploitation (roues, tuyaux de déchargement,...) doivent être pulvérisés avec le liquide de désinfection. Si le véhicule est très sale (boue, poussière...), effectuer un nettoyage préalable

Désinfecter ses bottes en quittant l'exploitation

Une fois son travail effectué, le chauffeur doit se laver ou se désinfecter les mains à l'aide d'un savon (désinfectant)

4

Mesures d'hygiène pour les phases 2 et 3 = annexe 1

5

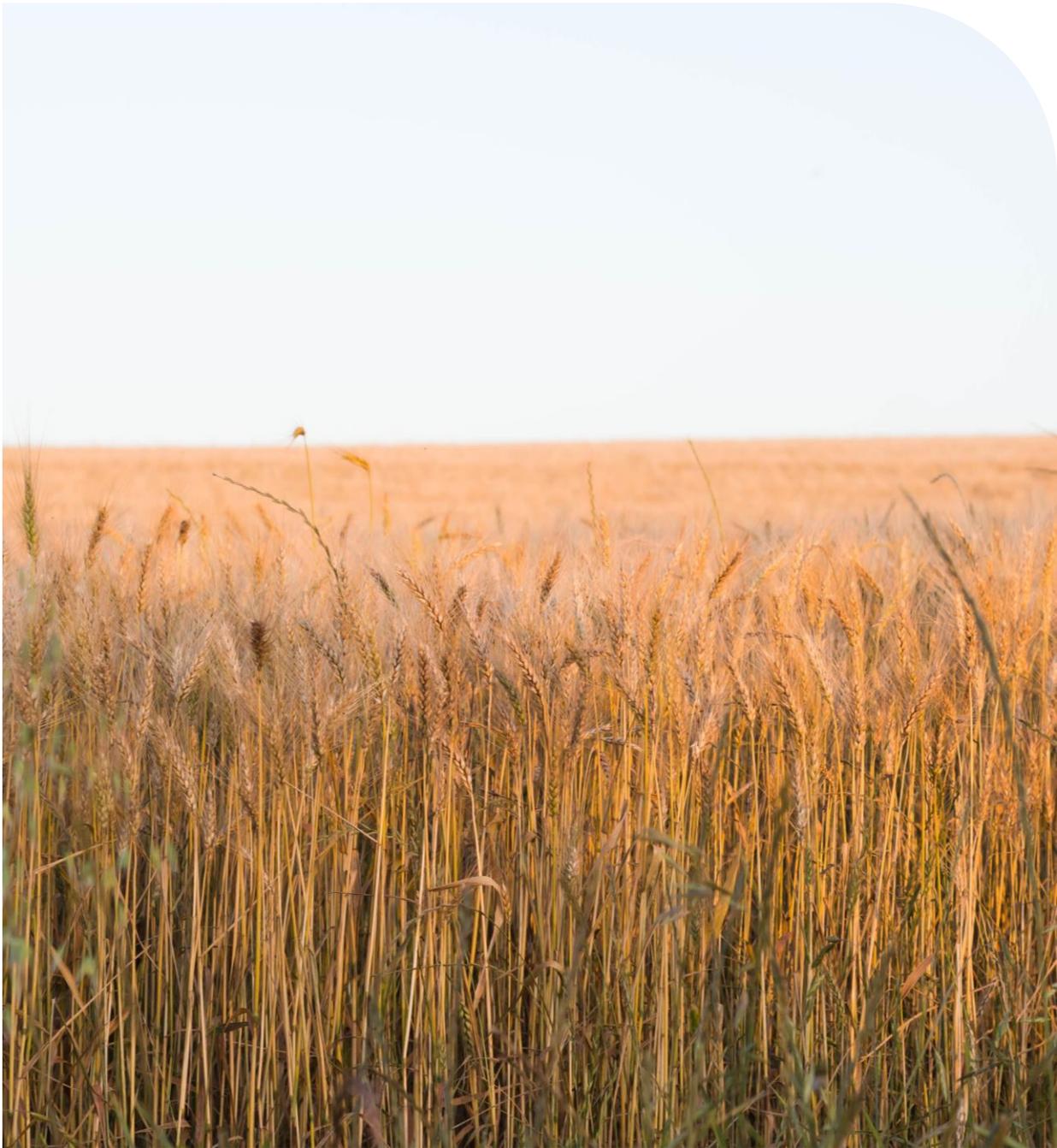
Désinfectants à utiliser :

- Pour la grippe aviaire : [Cliquez ici*](#)
- Peste porcine africaine : [Cliquez ici*](#)

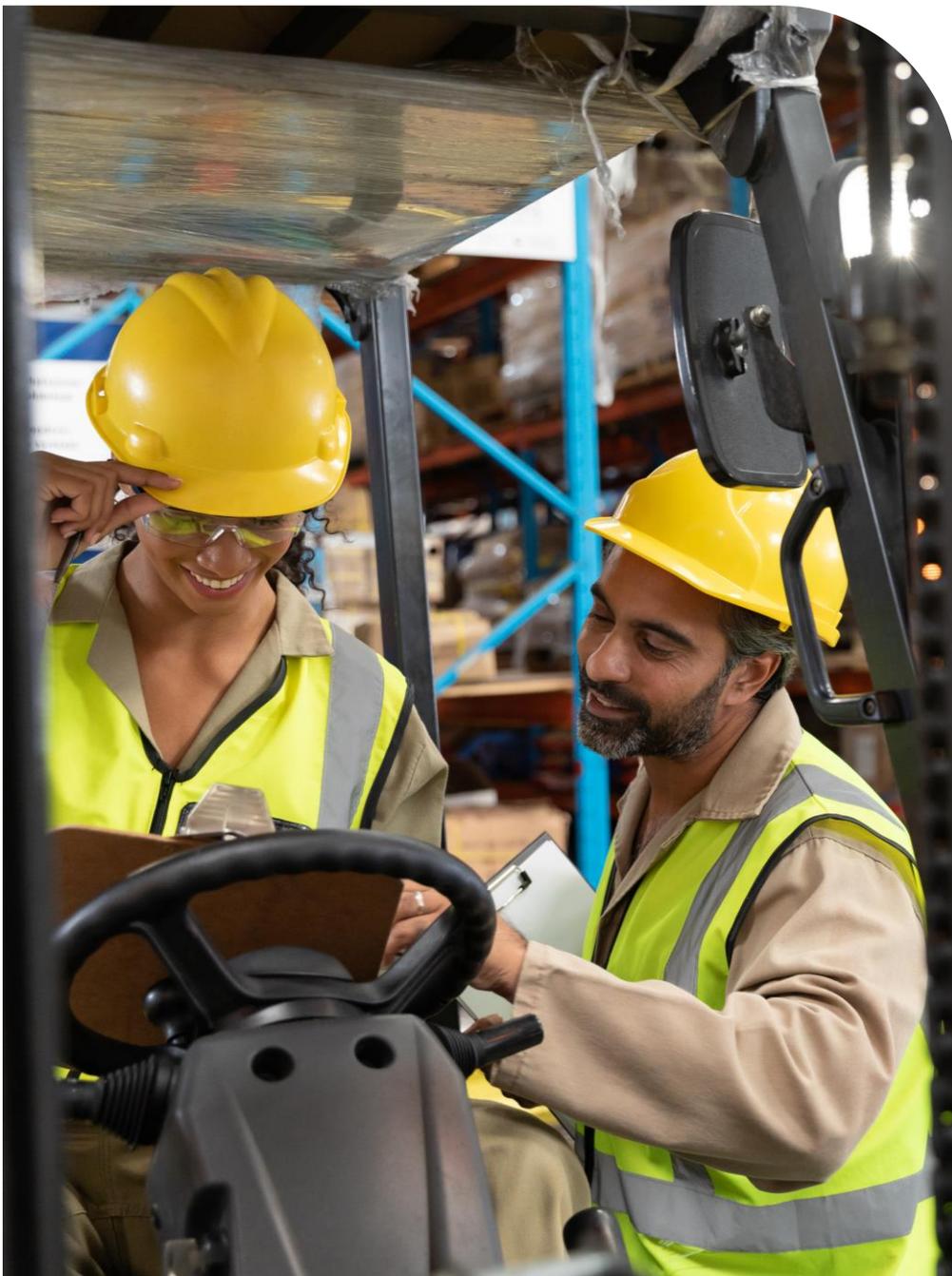
* Affichez la présentation en plein écran et cliquez pour ouvrir le lien

6

Il est interdit de pénétrer dans les bâtiments. Ne vous promenez pas inutilement sur le site. Si les silos se trouvent à l'intérieur, demandez d'abord à l'éleveur et portez des vêtements spéciaux si besoin.



Lexique

**Ressource :**

Matières premières, prémélanges et additifs.

Produit fini :

Matières premières, prémélanges et aliments composés.

Zone de protection vs zone de surveillance :

Immédiatement après un foyer de grippe aviaire hautement pathogène, l'autorité compétente délimite les zones suivantes : a) une zone de protection d'un rayon d'au moins trois kilomètres autour de l'exploitation ; b) une zone de surveillance d'un rayon d'au moins dix kilomètres autour de l'exploitation, zone de protection comprise.

Marchandises diverses :

Biens emballés.

Livraison par chemin propre vs par chemin sale :

L'ensemble du trafic de et vers l'élevage se fait de préférence via le chemin sale. Le chemin propre est réservé aux mouvements internes à l'exploitation.

Véhicules agricoles :

Dans certains cas, il n'est pas autorisé de faire entrer en phase 3 des véhicules transportant des matières premières directement issues d'exploitations agricoles situées dans la zone de 10 km et/ou de 3 km.

Désinfection vs nettoyage et désinfection :

La désinfection doit se faire selon les mesures d'hygiène reprises à l'annexe 1.

Si le véhicule est très sale (boue, poussière, etc.), effectuer un nettoyage préalable.





Tuyau de refoulement :

Tuyau utilisé lors de la livraison des aliments dans le silo. Il est indispensable de garantir une désinfection adéquate (et éventuellement un nettoyage) de ce tuyau après la livraison.

Dépoussiéreur :

Sac placé sur la conduite d'échappement lors de la livraison d'aliments afin de recueillir la poussière.

Chariot et équipements :

Les chariots élévateurs ou les autres équipements utilisés lors de livraison d'aliments doivent être désinfectés correctement (et éventuellement nettoyés) après utilisation.

Aliments de retour :

Aliments repris (retour) sur une exploitation.

Relevé des trajets :

Registre conservé par le transporteur, reprenant les déplacements effectués avec un véhicule.





Station de nettoyage pour camions-citernes :

Entreprise professionnelle où l'extérieur complet du camion ET l'intérieur de la cabine sont nettoyés et désinfectés.

L'intérieur de la citerne transportant les aliments pour animaux n'est pas compris dans cette appellation.

Le nettoyage et la désinfection se font à l'aide d'un nettoyant et désinfectant autorisé pour la grippe aviaire (voir le [site Web de l'AFSCA*](#)) et pour la peste porcine africaine (voir le [site Web de l'AFSCA*](#)).

* Affichez la présentation en plein écran et cliquez sur les liens pour les ouvrir

Contact et informations

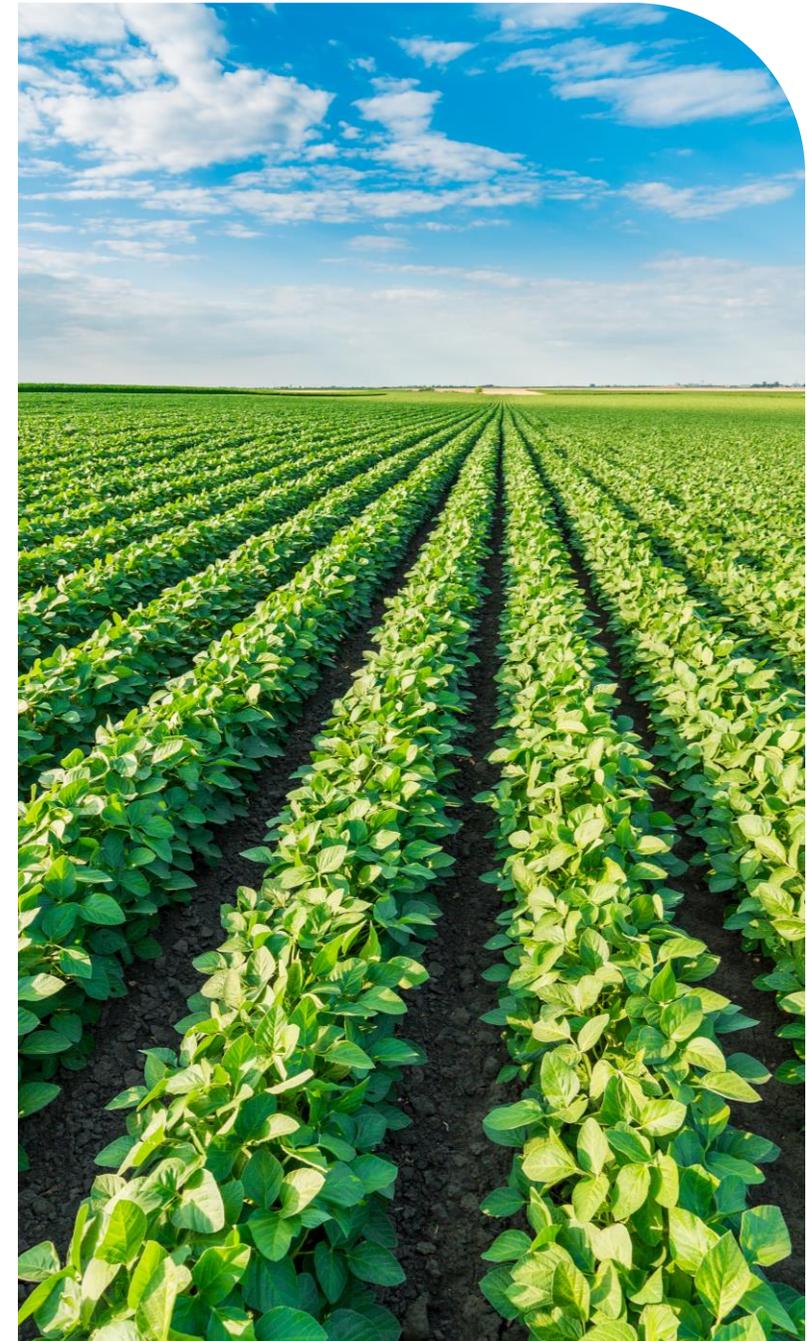
Belgian Feed Association – BFA asbl

✉ info@bfa.be

☎ 02/512 09 55

🌐 Site Web pour la grippe aviaire : [cliquez ici*](#)
Site Web sur la peste porcine africaine : [cliquez ici*](#)

* Vous pouvez uniquement cliquer sur les liens lorsque vous affichez la présentation en plein écran,



Merci !